

BILAN FINANCIER 2024-2025

Nous vous avons réunis en Conseil d'administration pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées en annexe : les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le total des produits du siège départemental s'élève à 410 457,04 € lors du dernier exercice clos contre 387 874,48 € pour l'exercice précédent.

La cotisation départementale s'élève à 1,70 € par coopérateur au cours du dernier exercice clos contre 1,60 € par coopérateur pour l'exercice précédent.

Les charges avaient été correctement anticipées. Le résultat du siège départemental est donc excédentaire de **40 961,85 €**

L'exercice de 12 mois clos le 31 août 2025 a été marqué par la baisse du nombre de coopérateurs 141 834 au cours de l'exercice clos contre 144 559 lors de l'exercice précédent. Le nombre de coopératives adhérentes s'est élevé à 670 contre 687 au cours de l'exercice précédent.

Concernant l'actif et le passif du siège, nous pouvons constater que notre association est saine et que cet exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. Situation du dernier exercice clos

Les produits financiers, c'est à dire les intérêts perçus sur les comptes mutualisés des coopératives et foyers coopératifs (**65 470,43 €**), se répartissent sur deux banques :

*** BPRNP**

Les Contrats à terme (CAT), 2 CAT de 600 000 € à 2,85% sur 5 ans et 1 CAT de 209 044 € à 2,40% sur 3 ans.

Les parts sociales à 2,95 % pour 259 550,00 €

Le livret A Association à 1,7 % se cumule à 83 190,56 €.

*** BRED**

CAT Optiplus sur 3 ans de 250 000 € à 3.50 %

Les parts sociales à 3 % sur 3 ans pour 359 382,26 €

3. Pour conclure

L'excédent de **40 961,85 €** au fond associatif, qui a son origine dans des dépenses moindres, depuis plusieurs années, dans le fonctionnement du siège de l'AD93, et aussi à une hausse des produits financiers tirés de la mutualisation des avoirs des coopératives et foyers coopératifs, engendre un résultat satisfaisant.

Nous vous proposons d'affecter le résultat du siège départemental de l'exercice clos le 31 Août 2025, soit **40 961,85 €** pour l'exercice clos le 31 Août 2025, au fonds associatif dans son intégralité. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises.

Pour le Conseil d'administration,

La Présidente :
Christine Girard



Christine Girard

Le Trésorier :
Alain Verdeil

